



Communiqué de la 63^e session du Conseil de la fonction militaire Terre



La 63^e session nationale du CFMT s'est tenue en visioconférence du 23 au 26 novembre 2020.

Communication de l'avis du Conseil

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en l'honneur des militaires de l'armée de Terre morts pour la France depuis la dernière session, le Conseil a rendu compte de ses travaux à la ministre des armées et au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).

Lors de la **crise COVID**, l'armée de Terre a montré sa capacité d'adaptation et a rempli ses missions avec, au cœur de l'attention du commandement, la condition militaire. La structure régimentaire a confirmé sa robustesse et la chaîne CONDIPERS s'est montrée particulièrement réactive. La qualité du logement ou de l'hébergement a été un point déterminant dans l'acceptation du confinement. Enfin, malgré leur disponibilité totale, les militaires n'ont pas été reconnus en tant que métier prioritaire (dispositifs de garde d'enfants).

La **numérisation au profit de la CONDIPERS** doit être mieux coordonnée, intégrer la formation des utilisateurs et générer des outils particulièrement accessibles. La dématérialisation ne doit pas être un prétexte pour diminuer les moyens et les effectifs consacrés à la condition du personnel aux dépens des relations humaines, ADN de l'armée de Terre.

La **mise en œuvre du plan famille en OME** a donné lieu à une déclinaison zonale adaptée et souvent efficace : le pilotage et l'initiative locale doivent être privilégiés. Plusieurs avancées sont attendues : facilitation des déménagements, mise en place d'une solution de garde-meubles adaptée, appui aux frais de transport en intra-zonal ou pour un trajet métropole, amélioration de la qualité de l'hébergement et du logement.

Le Conseil exprime sa satisfaction à propos du **plan famille** qui se trouve désormais consolidé par des actions concrètes menées au niveau local. L'annonce de la mise en place du **plan hébergement** suscite de fortes attentes mais également de vives inquiétudes liées au report des travaux suite à la crise COVID, aux craintes de non-financement et au manque de communication. Les difficultés liées au **logement** subsistent et l'offre du parc n'est pas en adéquation avec la demande.

Le **projet NPRM** suscite de fortes attentes, en particulier la prime du combattant terrestre. Le Conseil s'inquiète toutefois de l'absence de communication sur cette réforme et sur ses modalités d'application. Il souhaite disposer d'une vision globale et d'outils de simulation. S'agissant de la **réforme des retraites**, la vigilance s'impose sur la prise en compte de la singularité militaire dans le futur système.

C'est **l'environnement quotidien** qui fournit le plus de motifs de satisfaction aux soldats : mise en place de matériels, d'équipements et de tenues ; fierté d'appartenance et fraternité d'armes ; garanties liées au statut militaire. Pour autant, le Conseil souligne plusieurs préoccupations. La suractivité ne permet plus de ménager des pauses indispensables à la régénération du personnel et à la préservation de la structure familiale ; elle provoque une usure toujours plus rapide. La complexité du soutien, son manque de réactivité et les conséquences de la réorganisation du service de santé se font régulièrement ressentir.

Lors de sa prise de parole, la **ministre des armées** s'est félicitée de présider pour la première fois un Conseil de la fonction militaire. Elle a particulièrement souligné l'engagement des militaires de l'armée de Terre, sur tous les fronts et singulièrement dans le cadre de la crise sanitaire. Réaffirmant que les conditions d'engagement et de vie des militaires étaient au cœur de son action, elle a insisté sur le **renouveau capacitaire** de l'armée de Terre, aujourd'hui perceptible sur le terrain, et sur les **avancées du Plan famille**, qui va prochainement porter son effort sur l'accompagnement de l'emploi des conjoints. Cette remontée en puissance s'appuie sur une loi de programmation militaire dont la trajectoire budgétaire est respectée : 39,2 milliards € en 2021 (+1,7 milliards) conformément aux engagements répétés du Président de la République.

Des efforts restent à accomplir. Après 30 ans de renoncements subis, les améliorations de l'hébergement et du logement sont nécessaires et lancées. Le **plan hébergement** (1 milliard €) déploie ses premiers effets, malgré les retards dus à la crise sanitaire. En 2021 seront fixées toutes les mesures liées à la **nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM)**, pour une mise en œuvre entre 2021 et 2023. Cet immense chantier vise à consolider les particularités du statut militaire, à adapter les rémunérations aux nouveaux enjeux sociétaux et à porter des ambitions en ressources humaines ; dans ce cadre, les compétences liées au combat terrestres sont étudiées. Réforme très complexe, la NPRM est financée (plusieurs centaines de millions d'€) : **elle sera menée à terme et se fera pour le bénéfice de tous**. La concertation y sera pleinement associée.

La ministre des armées a enfin remercié les concertants pour leur engagement et souligné l'importance et l'efficacité du dialogue interne au sein de l'armée de terre.

Le **CEMAT** s'est reconnu dans les motifs de satisfaction et de préoccupation identifiés lors des journées zone terre (JZT) et confirmés par l'avis du Conseil. Il a réaffirmé l'importance de tous les efforts en condition du personnel, qui visent à préserver le potentiel humain de l'armée de Terre et donc à maintenir sa capacité opérationnelle.

« *La mission est sacrée, je l'accomplis jusqu'au bout* » : il était essentiel, pendant la 1^e vague de la **crise COVID**, d'organiser le fonctionnement de l'armée de Terre en cohérence avec notre singularité militaire. Tout en améliorant la protection sanitaire et en maîtrisant les risques, le commandement a donc veillé à poursuivre les opérations, à maintenir la préparation opérationnelle et à contenir la dette organique. Il s'est appuyé sur une chaîne CONDIPERS efficace, tournée notamment vers les familles. S'agissant du travail à distance (TAD), le CEMAT partage l'avis du Conseil : cette capacité ne peut être généralisée et doit être encadrée. Enfin, face à une crise COVID qui perdure, il est nécessaire de rester vigilants.

Le **déploiement de SENTINELLE** s'inscrit pleinement dans la mission de protection des Français : nos soldats rassurent. Pour autant, le CEMAT veille à ce que ce dispositif, tout en conservant une capacité de réengagement rapide, soit en permanence réévalué et adapté à la menace : les unités doivent pouvoir se réorienter vers la préparation opérationnelle.

Le CEMAT a félicité l'armée de Terre pour son engagement dans la dynamique de **concertation** : les 1200 volontaires pour le prochain renouvellement du CFMT confirment l'adhésion à ce mode de dialogue interne et renforcent la représentativité et la légitimité du Conseil.

Le secrétaire de session
Adjudant Antoine KUSBERG

La ministre des armées
Florence PARLY

Le chef d'état-major de l'armée de Terre
Général d'armée Thierry BURKHARD